

**Décision n° 2026-34 du 11 juin 2026
donnant délégation de signature de la directrice de la direction technique Territoires et ville du
Cerema**

La directrice de la direction technique Territoires et ville,

Vu le Code du travail, notamment les articles L. 4121-1, L 4121-2 et suivants ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 2-1 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2026 portant nomination du directeur général par intérim du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-62 du 7 juillet 2021 donnant délégation de pouvoir en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2024-98 du 3 décembre 2024 donnant délégation de pouvoir en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° 2026-18 du 6 mars 2026 portant organisation du Cerema ;

décide

**Chapitre I : Délégations de la directrice de la direction technique territoire et ville, ordonnateur
secondaire**

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

1

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 4 pour engager et liquider les dépenses relatives aux subventions accordées dans le cadre de l'opération « Sentiers de Nature » du Plan « Destination France 2030 » confiée au Cerema.

Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions outre-mer et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Article 6

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 6 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

Chapitre II : Délégations de la directrice de la direction technique Territoires et Ville en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités

Article 7

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 5 pour signer les autorisations de conduire les véhicules de service.

Chapitre III : Délégations de la directrice de la direction technique Territoires et Ville en matière de santé et sécurité au travail

Article 8

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 7, dans le cadre de leurs attributions, pour signer :

- tous les actes permettant d'assurer la préservation de la santé et de la sécurité au travail des personnels de la direction ;
- toutes notes de service et procédures internes à la direction en matière d'hygiène et sécurité ;

- tous actes visant à appliquer les lois, règlements, notes de services et procédures internes à l'établissement dans ce domaine.

Chapitre IV : Dispositions finales

Article 9

La présente décision abroge la décision n° 2024-92 du 24 octobre 2024.

Article 10

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 11 juin 2026

La directrice



Annabelle Ferry

Annexe 1

- Monsieur Yann Cordet, directeur adjoint de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Laurence Dumontier, directrice déléguée au pilotage budgétaire (jusqu'au 30 juin 2026) ;
- Madame Gihen Ben Mehdi Lheureux, directrice déléguée au pilotage budgétaire (à compter du 1^{er} août 2026) ;
- Madame Agnès Bailly, adjointe au responsable de la mission subventions programmes ;
- Madame Malick Homand, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Fabien Duberland, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Romain Tillaye, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Madame Houda Boughribi, gestionnaire au centre financier mutualisé de Bron, référente interne opérationnelle sur les opérations de dépenses, notamment en matière de marchés publics et d'opérations complexes (uniquement pour les actes prévus aux puces 1, 3 et 4 de l'article 1).

Annexe 2

- Monsieur Thomas Plantier, directeur adjoint ;
- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe à la directrice.

Au sein de la direction déléguée aux ressources de Lyon

- Monsieur Christophe Bétin, secrétaire général adjoint du Cerema et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Jean-Claude Ferro, chef du service achats-budget ;
- Madame Lucie Douillard, chef du service achats-budget adjointe ;
- Madame Florence Géréma, chef du service coordination qualité formation ;
- Madame Marie-Renée Boillon, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Nathalie Fruhauf, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Isabelle Fusco, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Cindy Binet, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Dourrate Allaoui, gestionnaire achats-budget.

Annexe 3

- Monsieur Christophe Bétin, secrétaire général adjoint du Cerema et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon.

Annexe 4

- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe à la directrice ;

- Madame Karine Debeaune, directrice du département aménagement durable, environnement et territoires.

Annexe 5

- Monsieur Thomas Plantier, directeur adjoint ;
- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe à la directrice ;
- Monsieur Christophe Bétin, secrétaire général adjoint du Cerema et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon.

Annexe 6

- Monsieur Thomas Plantier, directeur adjoint ;
- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe à la directrice

Au sein de la direction

- Madame Bénédicte Mornay, pour les agents du pôle d'appui aux départements.

Au sein du département aménagement durable, environnement et territoires

- Madame Karine Debeaune, et Madame Christelle Duc pour les agents du département ;
- Monsieur Nicolas Beaurez pour les agents du groupe résilience, transitions et climat ;
- Monsieur Tarik Yaïche pour les agents du groupe transition environnementale ;
- Madame Isabelle Mesnard pour les agents du groupe aménagement durable et cohésion des territoires ;
- Monsieur Nicolas Gillio pour les agents de la mission économie et territoires.

Au sein du département mobilités, espace public, sécurité

- Monsieur Stéphane Chanut, Monsieur Patrice Morandas (jusqu'au 31 août 2026) et Madame Sylvanie Godillon (à compter du 1^{er} septembre 2026) pour les agents du département ;
- Monsieur Nicolas Nuyttens pour les agents du groupe connaissance, modélisation et évaluation des mobilités ;
- Monsieur Gérôme Charrier pour les agents du groupe politiques et services de mobilité ;
- Madame Marion Ailloud pour les agents du groupe espace public et voirie urbaine ;
- Monsieur Bruno Levilly pour les agents du groupe ITS, trafics et régulation ;
- Monsieur Benoît Hiron pour les agents du groupe sécurité des déplacements.

Au sein du département bâtiments durables

- Monsieur Laurent Arnaud, Monsieur Richard Polette et Monsieur Cédric Lentillon pour les agents du département.

Annexe 7

- Monsieur Thomas Plantier, directeur adjoint.